

Autriche

Vorarlberg », la somme totale de.....	cour.	1,178,382.72
dont il fut dépensé.....	»	1,123,652.54
desorte que le capital se montait à la date du 31 décembre 1918 à.....	»	54,730.18

Belgique

Comité de Hollande et ses colonies ¹.

Le *Bulletin* a analysé en son temps, les rapports du Comité directeur de la Croix-Rouge belge, fonctionnant derrière l'armée, et des Comités de Schaerbeek et de Liège². Un des Comités les plus importants est celui qui s'est constitué en Hollande, dès le début de la guerre. Le total des souscriptions recueillies par ce Comité s'élève à fr. 1,441,869.38. Sur ce chiffre, plus d'un million a été recueilli par l'intermédiaire de 14 comités fondés dans les principales villes des Pays-Bas. Le reste des souscriptions, soit 350,906.57, a été rassemblé dans les Indes néerlandaises.

Les fonds ont été affectés pour une part à l'entretien des hôpitaux et ambulances de la Croix-Rouge belge derrière l'armée (florins 274,160.23 ½, fr. 153,437.01).

En Hollande, le Comité a organisé un service médical et pharmaceutique à l'usage des familles de militaires belges internés. Le nombre total de femmes et d'enfants soignés par la Croix-Rouge de Belgique s'élève à 10,567.

À la frontière hollando-belge des postes de premier secours furent établis pour soigner les évadés arrivant de tous les coins du pays envahi, et réussissant à gagner le territoire des Pays-Bas

¹ *Croix-Rouge de Belgique, sous le haut patronage de S. M. le Roi et la Présidence d'Honneur de S. M. la Reine. Comité de Hollande et ses colonies. Rapport de clôture arrêté au 28 février 1919 et présenté à l'assemblée générale du 24 avril 1919.* — (La Haye, impr. Ten Hagen), s. d. In-8, 58 p., pl.

² Voy. *Bulletin international*, t. L, 1919, pp. 1122, 1387, 1527.

Belgique

après avoir souvent essuyé les coups de feu de patrouilles ennemies. Ces postes de secours fonctionnaient au nombre de 18 au moment de l'armistice.

Il y a lieu de mentionner encore le cours d'infirmières créé à la Haye, où 156 élèves reçurent le diplôme d'infirmière et où furent délivrés en outre 24 diplômes d'infirmiers-brancardiers.

Le rapport que publie le Comité de Hollande de la Croix-Rouge belge est précédé d'une préface des plus intéressante, insistant sur le fait que la Croix-Rouge ne doit pas être à la charge du gouvernement. « Il est absurde de dire, écrivent les rapporteurs, ainsi que cela s'entend parfois, que les gouvernements devraient viser à ce que les blessés ne manquent de rien et qu'à cet effet on ne devrait pas devoir en appeler à la charité publique.

« La conséquence inévitable de cet acte d'étatisme serait la disparition des Sociétés civiles de la Croix-Rouge, ce qui serait très regrettable.

« Leur caractère n'est-il pas en effet de pouvoir intervenir rapidement (ce qu'un organisme de l'Etat est trop souvent incapable de faire) et en toute liberté, dans les questions intéressant la philanthropie et spécialement les secours aux blessés et malades en cas de guerre, catastrophes, calamités publiques, etc... ?

« Le rôle d'un gouvernement n'est pas de se montrer industriel, humanitaire ou philanthrope ; son vrai rôle est uniquement de servir d'arbitre entre les partis et de veiller à la sécurité des citoyens, au dedans par la police, au dehors par l'armée.

« Une des plaies de notre siècle est certes l'accroissement du fonctionnarisme, ce que chacun reconnaît. Il serait dès lors insensé de songer à charger l'Etat de nouvelles attributions et de vouloir ajouter aux innombrables fonctions qu'il exerce, celle de la bienfaisance.

« Les sociétés civiles de la Croix-Rouge ne doivent pas être transformées en organisme de l'Etat, leur rôle étant précisément d'exécuter ce que l'Etat ne doit pas faire lui-même. Mais pour

Belgique

être indépendants de l'Etat, ces sociétés ne doivent pas être à sa charge au point de vue financier ; elles doivent rester une émanation directe de la charité publique. »

Espagne

Entr'aide internationale.

Par lettre en date du 21 avril, le secrétaire général de la Croix-Rouge espagnole informe le Comité international qu'il a envoyé ce même jour :

1° un chèque de lires 3,508.75 au Comité de la Croix-Rouge monténégrine, établi à Rome, somme destinée au secours de ses compatriotes ;

2° quatre caisses de vêtements neufs et farine lactée, au poids total de 176 kg., au Comité de Berne chargé du secours aux enfants des pays centraux ;

3° un troisième envoi de savon pour la Pologne, emballé en neuf caisses pesant 405 kg.

Enfin le Comité de Madrid vient d'envoyer au Comité international 500 pesetas en réponse à l'appel de la Croix-Rouge géorgienne pour les victimes des tremblements de terre.

Comme on le voit, la Croix-Rouge espagnole ne manque aucune occasion d'affirmer les principes de solidarité internationale qui sont à la base de l'institution même de la Croix-Rouge.

Croix-Rouge cadette et éclaireurs.

Il a longuement été question, au premier Conseil général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève, en mars dernier, de la constitution de sections cadettes des Croix-Rouges, analogues à la « Junior Red Cross » des Croix-Rouges américaine et canadienne.

La Croix-Rouge espagnole publie, dans son Bulletin d'avril,